

Conseil Communautaire du 28 mars 2017

19 H 00 – Aigrefeuille-sur-Maine

PROCÈS-VERBAL

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués votants : 50

Présents : 47

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS		
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU	M. Philippe JUVIN	Mme Danielle PICAUD
BOUSSAY	M. Gérard ESNAULT	M. Sébastien CHAMBRAGNE	Mme Véronique NEAU-REDOIS
CHÂTEAU-THÉBAUD	M. Jean-Paul LOYER	M. Alain BLAISE	Mme Jacqueline LEVESQUE
CLISSON	M. Xavier BONNET M. Franck NICOLON	M. Antoine CATANANTI M. Benoist PAYEN	Mme Laurence LUNEAU Mme Alexia PIROIS
GÉTIGNÉ	M. François GUILLOT	Mme Karine GUIMBRETIERE	M. Michel PICHERIT
GORGES	M. Claude CESBRON Mme Séverine PROTOIS-MENU	M. Patrice LECHAPPE	M. Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Marcelle CHAPEAU Mme Suzanne DESFORGES	M. Jean-Yves COLAS Mme Josette SCOUARNEC	M. Fabien DECOURT
LA HAYE-FOUASSIÈRE	M. Jean-Pierre BOUILLANT	M. Jean-Claude DOLLET	Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	M. Jean-Paul RICHARD	M. Bernard HERVOUET	
MAISON-SUR-SÈVRE	M. Aymar RIVALLIN	Mme Stéphanie SOURISSEAU	
MONNIÈRES	M. Benoît COUTEAU	Mme Marie-Jeanne CAILLE	
REMOUILLÉ	M. Jérôme LETOURNEAU		
SAINT-FIACRE-SUR-MAINE	M. Joël BASQUIN	Mme Danièle GADAIS	
SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Martine LEGEAI	M. Denis THIBAUD	
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE	M. Patrick PICARD	
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN Mme Armelle ROYER	M. Michel BATARD	M. Daniel BONNET

Excusés : M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Jean-Yves Colas, M. Pascal BROCHARD qui a donné procuration à Aymar Rivallin, et Mme Sonia BERNABE qui a donné procuration à Jérôme Letourneau.

- ✚ Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Jean-Guy CORNU pour être secrétaire de cette séance.
- ✚ Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité. L'adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2017 est repoussée au conseil communautaire du 25 avril 2017.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente aborde le 1^{er} point à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENVIRONNEMENT-DECHETS

🔗 Approbation du projet d'organisation du service de collecte des déchets ménagers au 1^{er} janvier 2018

M. Gérard ESNAULT, Vice-Président délégué à l'Environnement-Déchets, rappelle qu'il y a quelques années, les ex. communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine ont mis en place la redevance incitative des ordures ménagères. L'engagement et les efforts de chacun ont permis de diminuer le contenu du conteneur d'ordures ménagères, permettant d'atteindre des ratios de collectes performants, avec moins de 115 kg/hab./an.

Aujourd'hui, en 2017-2018, un des objectifs poursuivis est d'être cohérent dans la gestion du service et d'adapter ce dernier aux réalités observées sur le terrain.

Dans le cadre des travaux d'harmonisation des services déchets, les élus de la commission Environnement ont, parmi leurs axes de réflexion, souhaité travailler sur l'optimisation du service en adaptant la fréquence de collecte aux besoins des usagers (ménages).

L'objectif est de pouvoir adapter cette fréquence de collecte (à savoir une collecte une fois tous les 15 jours) dès le 1^{er} janvier 2018 au moment du déploiement de la régie sur l'ensemble du territoire communautaire.

En effet, ce levier paraît cohérent au regard des deux éléments principaux suivants :

- le taux de présentation des bacs à la collecte
- la fréquence de présentation

Un dossier argumenté de demande de dérogation à la collecte hebdomadaire a été envoyé à la préfecture à l'automne 2016. Ce dossier a recueilli un avis favorable de l'ARS (Agence Régionale de la Santé). La prochaine étape pour obtenir cette dérogation est le passage en CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques). Néanmoins, pour compléter le dossier, il est nécessaire que la communauté d'agglomération émette un avis favorable à cette collecte bimensuelle.

Mme Marcelle CHAPEAU, Vice-Présidente, est favorable à une collecte tous les 15 jours mais demande que l'on soit attentif à la population des zones urbaines denses ainsi qu'à certains métiers comme ceux d'assistantes maternelles ou des aides à domicile qui ont des besoins particuliers et pour lesquels il faut trouver des solutions alternatives.

Mme Josette SCOUARNEC confirme qu'il faut prendre en compte les problématiques de densification urbaine où se développent les constructions sans garage ou les immeubles collectifs.

Madame la Présidente rappelle que des solutions alternatives sont de plus en plus développées comme les composteurs collectifs, les colonnes enterrées ou les colonnes aériennes.

M. Jean-Yves COLAS trouve la démarche du passage en CO5 intéressante mais souhaite que soit mis en avant le caractère incitatif de la redevance : des projections ont-elle été faites pour que la redevance soit véritablement incitative ?

M. Gérard ESNAULT précise que la grille tarifaire sera refondue et que des réunions publiques seront organisées pour échanger avec la population sur ce sujet.

M. Jean-Pierre BOUILLANT, 1^{er} Vice-Président, juge qu'il est important de bien communiquer : bien qu'elle soit logique au vu du taux de présentation des bacs, l'évolution de la fréquence de collecte peut-être perçue par la population comme une diminution du niveau de service. Aussi, il faudrait pouvoir adapter le montant de la redevance en conséquence.

Madame la Présidente précise que des économies seront réalisées. Pour autant, d'autres dépenses continuent de croître (coût de traitement, déchèteries ou haltes éco tri), d'autres projets peuvent également générer des coûts supplémentaires (extension des consignes de tri).

M. Franck NICOLON, conseiller communautaire, pense qu'il faut utiliser le travail qui a été fait par l'ex communauté de communes de la vallée de Clisson lors du passage à la redevance incitative. L'objectif est la réduction à la source, il faut déployer des dispositifs de prévention à l'échelle de la Communauté d'agglomération. Il faut aussi amplifier le compostage et il faut valoriser auprès des concitoyens les économies réalisées. Il souhaite connaître la date de l'extension des consignes de tri et, à l'approche de la saison touristique, si ont été prises en compte les demandes des professionnels concernant notamment le compostage.

M. Gérard ESNAULT informe l'assemblée que le Syndicat mixte VALOR3E met en place progressivement l'extension des consignes de tri, collectivité par collectivité, et que cela est prévu pour la Communauté d'agglomération au 1^{er} semestre 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le passage à une collecte des déchets ménagers tous les quinze jours à compter du 1^{er} janvier 2018.

➤ **Approbation de l'avant-projet définitif du projet de requalification de la déchèterie de Remouillé**

M. Gérard ESNAULT, Vice-Président délégué à l'Environnement-Déchets, rappelle à l'Assemblée que l'ex. Communauté de communes de la Vallée de Clisson a confié en fin d'année 2016 au cabinet ARTELIA / INSO la maîtrise d'œuvre de l'opération de réhabilitation de la déchèterie de Remouillé. Le cabinet est venu présenter la synthèse de la phase d'étude Avant-Projet Sommaire (APS) en séance du 28 février 2017.

Le programme d'aménagement prévoit :

Principe général :

- le réagencement général du site pour permettre la séparation des flux entre usagers et services et la mise en place ultérieure d'un dispositif de contrôle d'accès,
- La mise aux normes de l'installation vis-à-vis du code du travail et de la réglementation relative aux ICPE.
- La création de nouveaux quais pour bennes pour atteindre au total 10 emplacements,
- La création de casiers en bas de quais pour collecte des gravats, déchets verts et bois,
- Locaux :
 - Mise en place d'un local d'exploitation conforme aux règles de mixité et d'accessibilité des PMR,
 - Mise en place de locaux de stockage : 1 local DDS de 30 m², 1 local DEEE de 30 m², 1 préau de 30m²,
 - Transformation du local d'exploitation en local de réception de produits destinés au réemploi,
 - En option, création d'un garage pour un engin d'exploitation

- Interventions sur réseaux:
 - o La refonte du réseau de collecte des eaux pluviales et création d'un bassin de gestion et rétention des eaux pluviales,
 - o La mise en place d'une réserve incendie d'une capacité de 120m3,
 - o Le remplacement de la filière d'assainissement eaux usées,
 - o La refonte des réseaux et matériels d'éclairage du site,
 - o La mise en place des infrastructures (fourreaux, chambre de tirage, etc...) pour mise en place ultérieure des dispositifs de contrôle d'accès et de vidéosurveillance,
- Clôture et espaces verts:
 - o Le renouvellement intégral du dispositif de clôtures de l'installation,
 - o La réalisation de travaux paysagers pour améliorer l'insertion de l'installation dans son environnement.

Le coût des travaux est estimé à 849 000 € HT et 60 000 € HT de frais annexes.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'avant-projet définitif de la requalification de la déchèterie de Remouillé afin de pouvoir lancer l'opération de requalification.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet définitif du projet de requalification de la déchèterie de Remouillé, tel que détaillé ci-dessus, et autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer l'opération de requalification de la déchèterie de Remouillé (procédure ICPE, dossier de permis de construire, dossiers de consultation des entreprises), et à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

VOIRIE

➤ Approbation du groupement de commandes pour l'entretien de la voirie

M. Claude CESBRON, Vice-Président délégué à la Voirie, informe l'Assemblée que, selon leurs besoins respectifs, la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et les communes membres intéressées envisagent le lancement groupé d'une consultation dans le cadre de l'article 8 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour l'entretien des voies communales et communautaires.

Ce groupement de commandes est proposé au vu des attentes techniques similaires, mais également afin de favoriser la mutualisation à l'échelle du territoire et de réaliser des économies d'échelle.

La convention constitutive du groupement de commandes permet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, la passation et l'exécution de ce marché. La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo sera coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de procéder à l'ensemble des procédures dans le respect des règles de l'ordonnance relative aux marchés publics et d'assurer les opérations de sélection du prestataire. Chaque membre du groupement assumera la définition de ses besoins et aura en charge de signer, notifier et exécuter son marché ainsi qu'assurer le paiement des prestations correspondantes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et les

communes membres intéressées pour l'entretien des voies communales et communautaires, et approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes.

Les membres suivants sont désignés pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de la Commission d'attribution du groupement :

- Titulaire : M. Claude CESBRON
- Suppléant : M. François GUILLOT

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et lancer la consultation, et à procéder à l'attribution des marchés, suite à l'avis de la commission d'attribution du groupement de commandes.

COMMUNICATION

🔗 Avenant n°2 à la convention de groupement de commandes pour la création d'une plateforme mutualisée de sites Internet et compte usager

M. Jérôme LETOURNEAU, Vice-Président délégué à la communication-numérique-SIG, informe l'Assemblée que, conformément à l'article 7 « Adhésion » de la convention de groupement de commandes pour la création d'une plateforme mutualisée de sites Internet compte usager, chaque nouvelle adhésion au groupement fera l'objet d'un avenant.

Aussi, suite à la demande du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, il est proposé à l'Assemblée d'approuver un avenant n°2 à la convention de groupement de commandes portant sur l'adhésion de ce syndicat au groupement de commandes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 à la convention pour la constitution du groupement de commandes pour la création d'une plateforme mutualisée de sites Internet et compte usager pour la Communauté de communes, les communes-membres et partenaires du territoire Vallée de Clisson – Sèvre Maine et Goulaine, portant sur l'adhésion du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais au groupement.

Il autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le présent avenant avec le Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

🔗 ZA de la Garnerie à Saint-Hilaire-de-Clisson : acquisition de parcelles auprès des consorts Limousin pour permettre l'aménagement du giratoire accédant à l'extension de la zone

Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'il s'avère nécessaire d'acquérir des parties de parcelles agricoles pour permettre l'aménagement d'un giratoire sur la RD 54 afin d'accéder à l'extension du parc d'activités de la Garnerie à Saint-Hilaire de Clisson.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles ci-dessous auprès du propriétaire suivant :

Parcelle	Surface totale	Propriétaire
ZL 415	280 m ²	Consorts Limousin
ZK 105	420 m ²	

Le prix d'acquisition de ces parcelles est fixé à 1 € HT le m². Les frais de notaire s'ajouteront à ce coût d'acquisition et seront à la charge de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo.

La rédaction de l'acte notarié est confiée en l'Etude TEILLIAIS-DEVOS-ROUILLON à Clisson.

🔗 Budgets principaux et budgets annexes : vote des comptes de gestion 2016

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, présente au Conseil communautaire les comptes de gestion établis par Mme la Trésorière au titre de l'exercice 2016 pour les budgets principaux et les budgets annexes des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité de 48 voix pour et 2 abstentions, approuve les comptes de gestion suivant :

Budget « Crématorium » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	0,00 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	0,00 €
Excédent global 2016	0,00 €

Budget « Déchets ménagers et assimilés » de l'ex. CC Vallée de Clisson

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	91 869,17 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	1 013 966,22 €
Excédent global 2016	1 105 835,39 €

Budget « Collecte Elimination des déchets » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	697 207,13 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	77 638,46 €
Excédent global 2016	774 845,59 €

Budget « SPANC » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	78 005,07 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	10 156,25 €
Excédent global 2016	88 161,32 €

Budget « Camping du Moulin » de l'ex. CC Vallée de Clisson

Déficit de fonctionnement (reports 2015 inclus)	- 4 517,45 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	75 363,32 €
Excédent global 2016	70 845,87 €

Budget « Transport scolaire » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	183 293,14 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	2 286,74 €
Excédent global 2016	185 579,88 €

Budget annexe « ZA Pâtis » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	49 816,99 €
Déficit d'investissement (reports 2015 inclus)	- 215 696,16 €
Déficit global 2016	- 165 879,17 €

Budget annexe « ZA Braudière » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	195 105,66 €
Déficit d'investissement (reports 2015 inclus)	- 849 780,50 €
Déficit global 2016	- 654 674,84 €

Budget annexe « Parc Activités du Butay » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	293 498,41 €
Déficit d'investissement (reports 2015 inclus)	- 1 131 326,13 €
Déficit global 2016	- 837 827,72 €

Budget annexe « ZA Lande Saint-Martin de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine»

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	251 984,55 €
Déficit d'investissement (reports 2015 inclus)	- 135 437,57 €
Excédent global 2016	116 546,98 €

Budget annexe « Zones d'activités » de l'ex. CC Vallée de Clisson

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	0,00 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	0,00 €
Excédent global 2016	0,00 €

Budget annexe « Zones d'activités de proximité » de l'ex. CC Vallée de Clisson

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	0,00 €
Déficit d'investissement (reports 2015 inclus)	- 369 471,82 €
Déficit global 2016	- 369 471,82 €

Budget annexe « Hôtels d'entreprises » de l'ex. CC Vallée de Clisson

Déficit de fonctionnement (reports 2015 inclus)	- 32 107,33 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	450 911,61 €
Excédent global 2016	418 804,28 €

Budget annexe « Espace culturel» de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Déficit de fonctionnement (reports 2015 inclus)	- 2 341,47 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	652 968,74 €
Excédent global 2016	650 627,27 €

Budget principal de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	2 252 647,55 €
Déficit d'investissement (reports 2015 inclus)	- 256 301,02 €
Excédent global 2016	1 996 346,53 €

Budget principal de l'ex. CC Vallée de Clisson

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	1 288 428,57 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	3 565 837,92 €
Excédent global 2016	4 854 266,49 €

➤ Budget principal et budgets annexes : vote des comptes administratifs 2016

Madame Nelly SORIN, Présidente, et M. Jean-Pierre BOUILLANT, respectivement anciens Présidents des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine, ne prennent pas part au débat.

Sous sa présidence, M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, présente les résultats des comptes administratifs 2016.

M. Franck NICOLON trouve anormal la façon dont les élus peuvent avoir accès aux comptes administratifs, il faudrait les recevoir par voie numérique.

M. François GUILLOT partage cet avis.

M. Joël BASQUIN explique que les élus de la commission finances ont réfléchi à la question mais qu'en raison des volumes de papier que cela représentait, il a été fait le choix de ne pas les envoyer en format papier.

M. Franck NICOLLON rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale et qu'il est normal de pouvoir accéder à ces documents pour prendre des décisions en toute connaissance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré en l'absence de Madame la Présidente et M. Jean-Pierre BOUILLANT, à la majorité de 45 voix pour et 3 abstentions, approuve les comptes administratifs suivants :

Budget « Crématorium » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	0,00 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	0,00 €
Excédent global 2016	0,00 €
Restes à réaliser reportés en 2017	0,00 €

Budget « Déchets ménagers et assimilés » de l'ex. CC Vallée de Clisson

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	91 869,17 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	1 013 966,22 €
Excédent global 2016	1 105 835,39 €
Restes à réaliser reportés en 2017	298 341,93 €
Excédent global (restes à réaliser inclus)	807 493,46 €

Budget « Collecte Elimination des déchets » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	697 207,13 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	77 638,46 €
Excédent global 2016	774 845,59 €
Restes à réaliser reportés en 2017	919,20 €
Excédent global (restes à réaliser inclus)	773 926,39 €

Budget « SPANC » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	78 005,07 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	10 156,25 €
Excédent global 2016	88 161,32 €
Restes à réaliser reportés en 2017	5 589,50 €
Excédent global (restes à réaliser inclus)	82 571,82 €

Budget « Camping du Moulin » de l'ex. CC Vallée de Clisson

Déficit de fonctionnement (reports 2015 inclus)	- 4 517,45 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	75 363,32 €
Excédent global 2016	70 845,87 €
Restes à réaliser reportés en 2017	0,00 €
Excédent global (restes à réaliser inclus)	70 845,87 €

Budget « Transport scolaire » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	183 293,14 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	2 286,74 €
Excédent global 2016	185 579,88 €
Restes à réaliser reportés en 2017	0,00 €
Excédent global (restes à réaliser inclus)	185 579,88 €

Budget annexe « ZA Pâtis » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	49 816,99 €
Déficit d'investissement (reports 2015 inclus)	- 215 696,16 €
Déficit global 2016	- 165 879,17 €
Restes à réaliser reportés en 2017	0,00 €
Déficit global (restes à réaliser inclus)	- 165 879,17 €

Budget annexe « ZA Braudière » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	195 105,66 €
Déficit d'investissement (reports 2015 inclus)	- 849 780,50 €
Déficit global 2016	- 654 674,84 €
Restes à réaliser reportés en 2017	0,00 €
Déficit global (restes à réaliser inclus)	- 654 674,84 €

Budget annexe « Parc Activités du Butay » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	293 498,41 €
Déficit d'investissement (reports 2015 inclus)	- 1 131 326,13 €
Déficit global 2016	- 837 827,72 €
Restes à réaliser reportés en 2017	0,00 €
Déficit global (restes à réaliser inclus)	- 837 827,72 €

Budget annexe « ZA Lande Saint-Martin » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	251 984,55 €
Déficit d'investissement (reports 2015 inclus)	- 135 437,57 €
Excédent global 2016	116 546,98 €
Restes à réaliser reportés en 2017	0,00 €
Excédent global (restes à réaliser inclus)	116 546,98 €

Budget annexe « Zones d'activités » de l'ex. CC Vallée de Clisson

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	0,00 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	0,00 €
Excédent global 2016	0,00 €
Restes à réaliser reportés en 2017	0,00 €
Excédent global (restes à réaliser inclus)	0,00 €

Budget annexe « Zones d'activités de proximité » de l'ex. CC Vallée de Clisson

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	0,00 €
Déficit d'investissement (reports 2015 inclus)	- 369 471,82 €
Déficit global 2016	- 369 471,82 €
Restes à réaliser reportés en 2017	0,00 €
Déficit global (restes à réaliser inclus)	- 369 471,82 €

Budget annexe « Hôtels d'entreprises » de l'ex. CC Vallée de Clisson

Déficit de fonctionnement (reports 2015 inclus)	- 32 107,33 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	450 911,61 €
Excédent global 2016	418 804,28 €
Restes à réaliser reportés en 2017	0,00 €
Excédent global (restes à réaliser inclus)	418 804,28 €

Budget annexe « Espace culturel » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Déficit de fonctionnement (reports 2015 inclus)	- 2 341,47 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	652 968,74 €
Excédent global 2016	650 627,27 €
Restes à réaliser reportés en 2017	16 659,00 €
Excédent global (restes à réaliser inclus)	633 968,27 €

Budget principal de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	2 252 647,55 €
Déficit d'investissement (reports 2015 inclus)	- 256 301,02 €
Excédent global 2016	1 996 346,53 €
Restes à réaliser reportés en 2017	240 000,00 €
Excédent global (restes à réaliser inclus)	1 756 346,53 €

Budget principal de l'ex. CC Vallée de Clisson

Excédent de fonctionnement (reports 2015 inclus)	1 288 428,57 €
Excédent d'investissement (reports 2015 inclus)	3 565 837,92 €
Excédent global 2016	4 854 266,49 €
Restes à réaliser reportés en 2017	1 262 018,59 €
Excédent global (restes à réaliser inclus)	3 592 247,90 €

↳ Bilan des cessions et acquisitions 2016

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, présente le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par l'ex. Communauté de communes de la Vallée de Clisson sur son territoire au cours de l'année 2016, ne comportant pas les biens relatifs aux zones d'activités aménagées :

Cessions :

- Cession à l'entreprise GUICHET de l'ensemble foncier de l'hôtel d'entreprise situé ZA du Haut-Coin à Aigrefeuille-sur-Maine, comprenant un bâtiment de 980 m² sur une assiette foncière de 4 462 m² cadastrée section ZT n°309 pour un montant de 400 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'ex. Communauté de communes de la Vallée de Clisson pour l'année 2016.

Il est précisé que l'ex. Communauté de communes de Sèvre Maine et Goulaine n'a enregistré aucune cession ni acquisition au cours de l'année 2016.

↳ Budget principal et budgets annexes : affectation des résultats 2016

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, propose au Conseil communautaire l'affectation des résultats de l'exercice 2016 sur les budgets de la communauté d'agglomération comme suit :

Budget « Déchets ménagers et assimilés » (Cumul des budgets « déchets ménagers et assimilés et le budget « Collecte Elimination des déchets »)

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2016 :

Excédent de fonctionnement	789 076,30 €
Excédent d'investissement	1 091 604,68 €
Déficit des restes à réaliser	- 299 261,13 €
Excédent global	1 581 419,85 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2016 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	789 076,30 €
Excédent d'investissement reporté (001)	1 091 604,68 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00 €

Budget « SPANC »

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2016 :

Excédent de fonctionnement	78 005,07 €
Excédent d'investissement	10 156,25 €
Déficit des restes à réaliser	- 5 589,50 €
Excédent global	82 571,82 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2016 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	78 005,07 €
Excédent d'investissement reporté (001)	10 156,25 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00 €

Budget Camping du Moulin

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2016 :

Déficit de fonctionnement	- 4 517,45 €
Excédent d'investissement	75 363,32 €
Excédent global	70 845,87 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2016 :

Déficit de fonctionnement antérieur reporté (002)	- 4 517,45 €
Excédent d'investissement reporté (001)	75 363,32 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00 €

Budget Transport scolaire

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2016 :

Excédent de fonctionnement	183 293,14 €
Excédent d'investissement	2 286,74 €
Excédent global	185 579,88 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2016 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	183 293,14 €
Excédent d'investissement reporté (001)	2 286,74 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00 €

Budget annexe Zones d'activités (addition des budgets « ZA Pâtis », « ZA Braudière », « Parc activités du Butay » et « ZA la Lande St Martin » de l'ex. CC Sèvre Maine et Goulaine, et le budget « Zones d'activités de proximité » de l'ex. CC Vallée de Clisson)

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2016 :

Excédent de fonctionnement	790 405,51 €
Déficit d'investissement	- 2 701 712,18 €
Déficit global	- 1 911 306,67 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2016 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	790 405,51 €
Déficit d'investissement reporté (001)	- 2 701 712,18 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00 €

Budget « Hôtel d'entreprises »

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2016 :

Déficit de fonctionnement	- 32 107,33 €
Excédent d'investissement	450 911,61 €
Excédent global	418 804,28 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2016 :

Déficit de fonctionnement antérieur reporté (002).....	- 32 107,33 €
Excédent d'investissement reporté (001)	450 911,61 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00 €

Budget « Espace culturel »

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2016 :

Déficit de fonctionnement	- 2 341,47 €
Excédent d'investissement	652 968,74 €
Déficit des restes à réaliser	- 16 658,82 €
Excédent global	633 968,45 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2016 :

Déficit de fonctionnement antérieur reporté (002).....	- 2 341,47 €
Excédent d'investissement reporté (001)	652 968,74 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00 €

Budget principal (addition des budgets principaux de la Communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine et la Communauté de communes de la Vallée de Clisson)

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2016 :

Excédent de fonctionnement	3 541 075,92 €
Excédent d'investissement	3 309 536,90 €
Déficit des restes à réaliser	- 1 502 018,59 €
Excédent global	5 348 594,23 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2016 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002).....	3 541 075,92 €
Excédent d'investissement reporté (001)	3 309 536,90 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté l'ensemble des propositions d'affectation des résultats 2016 des différents budgets.

Vote des tarifs 2017 du Service public d'assainissement non collectif

M. Jean-Guy CORNU, Vice-Président délégué au Cycle de l'eau, informe l'Assemblée que la Communauté de communes de Sèvre Maine et Goulaine a approuvé en séance du 10 novembre 2016 les tarifs 2017 du SPANC. Suite à la réunion du Conseil d'exploitation du SPANC du Vignoble Nantais, le 1^{er} mars 2017, Il est proposé d'ajouter un nouveau tarif pour le « Contrôle de réalisation pour opération groupée ».

Compte-tenu de la création de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au 1^{er} janvier 2017, il est proposé de délibérer de nouveau sur l'ensemble des tarifs du SPANC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

	Installation inférieure à 20 EH*	Installation comprise entre 21 EH et 50 EH	Installation supérieure à 51 EH
Contrôle de conception	60,85 €	81,00 €	101,00 €
Contrôle de réalisation	107,00 €	145,00 €	183,00 €
Contrôle de Réalisation pour Opération Groupée (CROG)	290,00 €	-	-
Contre-visite de conception/réalisation	66,00 €	66,00 €	66,00 €
Contrôle de conformité en cas de vente	149,80 €	219,00 €	289,00 €
Redevance annuelle de bon fonctionnement	23,50 € /an	23,50 € /an	23,50 € /an

*EH = Equivalent-habitant (unité de mesure basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour).

Vote du taux de cotisation foncière des entreprises pour 2017

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, informe l'Assemblée que les communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine ont voté le même taux de CFE en 2016. Les bases de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2017, non encore notifiées, consisteront dans une compilation des bases des deux anciennes communautés de communes.

La hausse maximum autorisée du taux de CFE correspondrait à la variation des taux des taxes ménage constatée entre 2015 et 2016 au niveau des 16 communes membres, à laquelle pourrait être ajoutés les taux mis en réserve les années précédentes.

Il est proposé à l'Assemblée de voter le taux de CFE pour 2017, en le maintenant au niveau de 2016, soit 23,79 %.

M. Jean-Yves COLAS, conseiller communautaire, demande si la commission « développement économique » n'intervient pas sur la question de ces taux. M. Joël BASQUIN répond que pour cette année la commission « développement économique » interviendra essentiellement sur les bases minimales.

M. Jean-Claude DOLLET demande quel est le taux maximal autorisé afin de connaître la marge de progression dont la collectivité disposait. Monsieur Joël BASQUIN répond que la réserve disponible à ce jour est de 0.76.

M. Franck NICOLON dit comprendre que ce soit une année 0 mais souhaite savoir comment réduire les effets yoyo pour les petites entreprises. M. Joël BASQUIN explique qu'il convient avant d'harmoniser les bases minimales et qu'un groupe de travail regroupant des membres de la commission développement économique et de la commission finances sera en charge d'examiner ces questions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 47 voix pour et 1 abstention, fixe le taux de cotisation foncière des entreprises pour 2017 à 23,79 %, et décide de mettre en réserve cette différence entre le taux voté et le taux maximum de droit commun, à savoir 0,23 % au titre de l'année 2017. Ce taux mis en réserve viendra s'ajouter à la réserve de taux constituée les années précédentes.

👉 **Vote des taux des taxes ménages pour 2017**

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, informe l'Assemblée que les communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine ont voté des taux différents pour les taxes ménages en 2016. Les services fiscaux de la DGFIP ont calculé des taux moyens pondérés qui serviront de taux de référence pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 7,80 %
- Taxe foncière sur le bâti : 0,00 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 2,16 %

Les bases de taxe d'habitation et de taxe foncière pour 2017, non encore notifiées, consisteront en une compilation des bases des deux anciennes communautés de communes.

Il est proposé à l'Assemblée de voter les taux des taxes ménages pour 2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux des taxes ménages pour 2017 comme suit :

- taxe d'habitation : 7,80 %
- taxe foncière sur le bâti : 0,00 %
- taxe foncière sur le non bâti : 2,16 %

👉 **Attribution des subventions 2017 aux associations**

M. François GUILLOT, Vice-président délégué aux Finances, présente les différentes demandes de subventions qui ont été adressées par des associations pour 2017 (cf. tableau ci-après).

Conformément à la réglementation, les associations fourniront leurs comptes annuels de l'exercice écoulé.

M. Antoine CATANANTI réitère ses propos de la dernière séance de la communauté de communes de la vallée de Clisson et émet de vives réserves sur l'aide au développement accordée à l'association « les arts graphiques pour 2017 (30 000€). Il estime nécessaire de revoir cette somme l'année prochaine.

Monsieur Benoît COUTEAU souhaite que l'assemblée se prononce sur un budget subvention aux associations et que l'enveloppe soit ensuite répartie entre les associations demandeuses par les commissions.

M. Franck NICOLON aurait souhaité, pour faciliter la lecture, avoir les montants attribués en 2016. Par ailleurs, il estime difficile de mettre toutes les associations sur un même tableau : certaines répondent à des missions de service public, d'autres relèvent d'un modèle éco et d'autres encore sont des associations locales.

Madame la Présidente explique que l'ensemble de ces questions fera l'objet d'un travail au sein de la commission finances au cours de l'année mais que dans l'immédiat la commission finances a souhaité respecter les engagements des deux ex- communautés de communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 49 voix pour et 1 abstention, attribue les subventions suivantes pour l'année 2017 :

	Soutien financier	Mise à disposition d'équipements	Soutien logistique communautaire
Incendie et Secours (10 0)			
Amicale des sapeurs pompiers de Boussay	709,29 €		
Amicale des Sapeurs pompiers de Château-Thébaud	735,56 €		
Amicale des Sapeurs pompiers de La Planche	735,56 €		
Amicale des Sapeurs pompiers de Vieilleville	709,29 €		
Total 10 0	2 889,70 €		
Animation jeunesse et sport (30 3)			
Ecole des parents et des éducateurs	1 445,00 €		
Planning familial	2 000,00 €		
Association MUD ME UP			Gestion des déchets
Association Raid Caffino	1 000,00 €		
Association Classic Loire-Atlantique	8 000,00 €		
Association Smmart Cross		Terrain Mortiers	
Total 30 3	12 445,00 €		
Culture (33 0)			
Ecole de musique Sol en Vigne	81 938,00 €		
Associations des écoles de musique de l'ex. Vallée de Clisson	20 000 € (montant plafond)		
Association Arttitudes	500,00 €		
Association Festiv'Arts production	1 500,00 €		
Total 33 0	103 938,00 €		
Administration générale (50 0)			
CLIC Vallée de Clisson	25 402,74 €		
CLIC Villes Vill'âges	10 278,03 €		
Les Restos du cœur		Véhicule	
Les Amoureux du Désert		Local	
Total 50 0	35 680,77 €		
Tourisme (70 0)			
Les amis du Château de Clisson	1 400,00 €		
Comité départemental de canoë-kayak 44	1 900,00 €		
Clisson Histoire et Patrimoine	500,00 €		
Club de modélisme de Gétigné			Gestion des déchets, relais médiatique et trophée
Total 70 0	3 800,00 €		
Développement économique (80 2)			
Soutien aux événementiels de la filière viticole :			
- CDTV	1 000,00 €		
- Les Vignerons de la Vallée de Clisson			Création, impression et diffusion supports Nouvel An du Muscadet
Initiative Loire Atlantique Sud (ILAS)	6 550,00 €		
Associations des commerçants et artisans du territoire de Clisson sèvre et maine Agglo	4 000,00 €		
Total 80 2	11 550,00 €		
Emploi et insertion professionnelle (80 5)			
Mission Locale du Vignoble Nantais	71 150,40 €		
Total 80 5	71 150,40 €		
TOTAL GENERAL	241 453,87 €		

Il autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat correspondantes avec les associations.

✎ Autorisations de programme et crédits de paiement : Exercice 2017

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, informe l'Assemblée qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde non dépensé.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel, et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements constatés dans le cadre des autorisations de programme.

Au regard des enjeux de la programmation pluriannuelle des investissements intercommunaux,

M. Jérôme LETOURNEAU demande pourquoi l'une des autorisations de programme est présenté en hors taxe et l'autre toutes charges comprises. M. Laurent DELBECQUE, directeur général adjoint, explique que le budget piscine est soumis à TVA alors que le budget Déchet bénéficie d'un droit option en la matière.

M. Franck NICOLON demande pourquoi l'ensemble des projets du plan pluriannuel d'investissement ne font pas l'objet d'autorisation de programme. M. Joël BASQUIN répond que les enveloppes sur ces projets ne sont pas suffisamment précises.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les autorisations de programme suivantes au titre de l'exercice 2017 :

- Réhabilitation de la déchetterie de Remouillé
- Centre aquatique d'Aigrefeuille-sur-Maine

L'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps sont fixées comme suit pour chacune de ces deux opérations :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
AP 17.01	Centre aquatique d'Aigrefeuille-sur-maine	9 694 677 € HT	327 112 €	1 714 847 €	5 277 129 €	2 210 651 €	164 938 €
AP 17.02	Réhabilitation de la déchetterie de Remouillé	1 344 000 € TTC	66 000 €	1 074 000 €	204 000 €		

Ces autorisations de programme seront inscrites aux budgets suivants :

- Budget principal pour le centre aquatique d'Aigrefeuille-sur-Maine
- Budget déchets ménagers et assimilés pour la réhabilitation de la déchetterie de Remouillé

Les crédits de paiement non utilisés une année seront repris l'année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des autorisations de programme et crédits de paiement.

Il est précisé qu'en début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par Mme la Présidente jusqu'au vote du budget.

Toutes modifications (révision, annulation, clôture) feront l'objet d'une délibération.

↳ Budget primitif 2017 : vote du Budget « Déchets et assimilés »

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2017 du budget « Déchets et assimilés » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	5 682 052,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	2 060 379,00 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	7 742 431,00 €

M. Jean-Yves COLAS demande comment s'explique l'augmentation des charges de personnel à hauteur de près 130 000 €. Madame la Présidente explique qu'elle est essentiellement due à des montants de charges 2016 non remboursés au budget général, au besoin de renfort du service ainsi que des provisions pour des remplacements en cas de congés maladie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 du budget « Déchets et assimilés » tel que présenté.

↳ Budget primitif 2017 : vote du Budget « SPANC »

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2017 du budget « SPANC » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	253 000,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	703 156,25 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	956 156,25 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 du budget « SPANC » tel que présenté.

↳ Budget primitif 2017 : vote du Budget « Camping du Moulin »

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2017 du budget « Camping du Moulin » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	230 700,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	163 363,32 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	394 063,32 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 du budget « Camping du Moulin » tel que présenté.

↳ Budget primitif 2017 : vote du Budget « Transports et mobilité »

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2017 du budget « Transports et mobilité » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	472 276,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	2 286,74 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	474 562,74 €

M. Joël BASQUIN précise qu'il s'agit d'un budget qui va évoluer puisque certaines compétences vont être transférées à la Région au 1^{er} septembre 2017.

Mme Josette SCOUARNEC explique également que l'excédent provient d'un trop perçu du Département qu'il conviendra de rembourser.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 du budget « Transports et mobilité » tel que présenté.

↳ Budget primitif 2017 : vote du Budget annexe « Zones d'activités »

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2017 du budget annexe « Zones d'activités » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	4 371 086,51 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	5 223 312,18 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	9 594 398,69 €

M. Joël BASQUIN explique que la ligne d'emprunt a été inscrite essentiellement pour équilibrer le budget mais qu'il conviendra de les flécher sur certaines opérations (acquisitions foncières Tabari Nord, halte éco tri de Remouillé...).

M. Benoît COUTEAU demande que les voiries d'accès aux zones soient définies comme d'intérêt communautaire. Madame la Présidente explique que cette question fait partie de la feuille de route de la Commission Voirie.

M. Franck NICOLON demande si l'emprunt inscrit pour l'équilibre est dû à des dépenses réelles en lien avec des projets concrets d'entreprise. M. François GUILLOT répond que oui mais que dans un souci de confidentialité, il ne peut en être dit plus aujourd'hui.

M. Franck NICOLON demande pourquoi il est inscrit autant d'achat de foncier pour le parc d'activités de la Sénardière à Gorges. M. François GUILLOT explique qu'il s'agit d'un parc zoné depuis longtemps pour l'activité économique et que l'acquisition foncière est un préalable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 47 voix pour et 3 abstentions, vote le budget primitif 2017 du budget annexe « Zones d'activités » tel que présenté.

↳ Budget primitif 2017 : vote du Budget annexe « Immobilier d'entreprises »

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2017 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	71 060,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	538 200,00 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	609 260,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 49 voix pour et 1 abstention, vote le budget primitif 2017 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » tel que présenté.

↳ Budget primitif 2017 : vote du Budget annexe « Espace culturel »

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2017 du budget annexe « Espace culturel » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	1 622 000,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	1 369 768,74 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	2 991 768,74 €

M. Jean-Paul LOYER, Vice-président, s'étonne des dépenses de communication prévues cette année à hauteur de 14 000 € ainsi que de l'enveloppe de travaux d'entretien alors même que des travaux ont été effectués l'année dernière.

Mme Agnès PARAGOT, conseillère communautaire déléguée en charge du suivi de l'équipement culturel du Quatrain, explique que ces dépenses sont liées à la diffusion de la plaquette du Quatrain sur l'ensemble du nouveau territoire issu de la fusion et également au développement des supports de communication afin d'attirer toujours plus d'abonnés. La commission culture a déjà travaillé à la diminution de ces dépenses en s'attachant à développer une communication dans les supports existants tels que les magazines municipaux ainsi que le magazine communautaire. La commission conserve le souci de respecter le cadre de déficit budgétaire fixé et l'ensemble de cette enveloppe ne sera pas nécessairement exécuté.

M. Aymar RIVALLIN, Vice-président délégué au Tourisme, réaffirme que ces dépenses sont nécessaires si l'on souhaite que la proposition culturelle aille au-delà du territoire de notre agglomération. Concernant l'enveloppe liée aux travaux, le Quatrain est un bâtiment qui a déjà 10 ans et qui a besoin d'entretien.

M. François GUILLOT pense que s'il y a des dépenses supplémentaires, il faudra assumer et prévoir les recettes en face mais que cela n'interdit pas d'avoir des projets.

M. Benoît COUTEAU demande s'il faut anticiper une augmentation du déficit. Le plan d'action défini en 2015 pour maîtriser le déficit n'est-il pas poursuivi ?

Mme Agnès PARAGOT explique que de nouvelles dépenses sont apparues comme l'entretien des espaces verts qui ne se fait plus en régie ou, comme évoqué précédemment, les dépenses de communication qui augmentent. Par ailleurs, des reliquats de factures de gaz sont apparus. La commission comme les services sont toujours en recherche d'optimisation mais il ne faut pas penser que les dépenses puissent toujours diminuer.

M. Antoine CATANANTI rappelle cependant que lorsqu'on a voté le Débat d'orientation budgétaire, on parlait d'un déficit d'exploitation limité 350 000€ et qu'il convient en conséquence d'être vertueux au moment du vote du budget.

M. François GUILLOT fait remarquer que sur les trois dernières années, le déficit d'exploitation respecte en moyenne le seuil fixé de 350 000 €.

M. Joël BASQUIN explique également que la section d'investissement dispose un excédent important et qu'un dossier sera envoyé au ministère afin d'obtenir une dérogation pour faire remonter une partie de l'excédent d'investissement en fonctionnement.

M. Franck NICOLON juge pour sa part que les dépenses de communication sont nécessaires dans la phase d'appropriation de l'équipement par l'ensemble des habitants du nouveau territoire. Il sera également indispensable de travailler avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 40 voix pour et 10 absentions, vote le budget primitif 2017 du budget annexe « Espace culturel » tel que présenté.

↳ Budget primitif 2017 : vote du Budget annexe « Equipements aquatiques »

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2017 du budget annexe « Equipements aquatiques » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	1 233 400,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	451 570,00 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	1 684 970,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 47 voix pour et 3 abstentions, vote le budget primitif 2017 du budget annexe « Equipements aquatiques » tel que présenté.

↳ Budget primitif 2017 : vote du Budget principal

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, soumet au Conseil communautaire le budget primitif 2017 du budget principal :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	22 188 697,80 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :	10 291 552,79 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	32 480 250,59 €

M. Franck NICOLLON souhaite savoir quel est le projet inscrit derrière les 520 000 € budgétés pour l'aménagement du séchoir du Liveau. D'une manière plus générale, s'agissant d'un budget 0 qui devrait connaître des décisions modificatives, il désirerait que le conseil communautaire soit informé régulièrement des travaux de la CLECT et notamment des questions à fort enjeux. Il juge qu'il sera également nécessaire de hiérarchiser les charges de fonctionnement ainsi que les projets inscrits au PPI. En tout état de cause, la hausse éventuelle des taux devra être en corrélation avec une hausse des niveaux de service à la population.

Madame la Présidente précise que le projet du séchoir du Liveau fera l'objet d'une présentation au conseil communautaire avant l'été. Elle prend note des remarques concernant les travaux de la CLECT et affirme qu'elle sera vigilante à la maîtrise des charges de fonctionnement malgré le contexte mouvant où tous les tenants et les aboutissants financiers ne sont pas connus.

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

↳ Délégation donnée pour l'installation du Conseil de développement à l'échelle du Pays du Vignoble Nantais

Madame la Présidente expose :

Considérant que la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo regroupe plus de 20 000 habitants,

Considérant l'existence d'un Conseil de développement à l'échelle du Vignoble Nantais,

Considérant le partenariat engagé avec le Conseil de développement du Pays du Vignoble Nantais et les anciens EPCI,

Considérant la possibilité pour des établissements publics contigus de créer et organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres,

VU l'avis favorable de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour instituer un conseil de développement commun,

VU l'avis du Bureau des maires réuni le 28 février 2017, institue

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, institue le Conseil de développement du Pays du Vignoble Nantais en tant qu'interlocuteur privilégié pour répondre aux obligations de consultations. L'animation et le pilotage du conseil de développement est confié au Pays du Vignoble Nantais.

Création du service Instruction des autorisations d'urbanisme au 1^{er} avril 2017

Mme Marcelle CHAPEAU, Vice-Présidente délégué à l'habitat-urbanisme, rappelle à l'Assemblée que l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme reste le maire de la commune. Le service instructeur du Pays du Vignoble Nantais a pour mission principale l'instruction d'une partie des autorisations d'urbanisme des communes, et pour mission complémentaire d'assurer une veille juridique, une assistance juridique et l'accompagnement des dossiers nécessitant une expertise juridique, technique ou réglementaire.

Suite à la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme renouveau) du 24 mars 2014 modifiant les conditions de mise à disposition des moyens de l'Etat pour l'application du droit des sols, le syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a mis en place en juin 2015 un service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour trois communautés de communes : Vallée de Clisson, Sèvre, Maine et Goulaine et Vallet. La CC Loire-Divatte avait fait le choix d'organiser ce service à l'échelle de son périmètre.

Suite à la fusion de la Communauté de communes de Vallet avec la Communauté de communes de Loire-Divatte, l'ex. Communauté de communes de Vallet intègre le service de cette dernière.

Aussi, il est proposé de substituer la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais à compter du 1^{er} avril 2017 afin d'instruire les autorisations d'urbanisme sur le périmètre de la communauté d'agglomération.

Le service serait créé dans la continuité du fonctionnement existant au Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais et selon les mêmes modalités à savoir :

	Services ADS	Communes
CUa	St Fiacre	15 communes
CUB	14 communes	Boussay et Haute-Goulaine
DP avec taxe	14 communes	Boussay et Haute-Goulaine
DP sans taxe	St Hilaire et St Fiacre	14 communes
DP Division	15 communes	Haute-Goulaine
PC, PA, PC	15 communes	Haute-Goulaine
AT		16 communes

Conformément au Code de l'urbanisme, cette organisation du service ADS relève de la prestation de service. Aussi, des conventions de service commun devront être conclues avec chaque commune bénéficiaire. Cette prestation de service doit obligatoirement donner lieu à une facturation et fait l'objet d'une comptabilité spécifique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- créer un service d'autorisation de droit des sols sur le périmètre de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo à compter du 1^{er} avril 2017, dans la continuité du fonctionnement existant au Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, détaillé ci-dessus.
- recruter le personnel actuel du service Instruction de droit des sols du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais à compter du 1^{er} avril 2017.

Convention de service commun entre la Communauté d'agglomération et les communes membres pour le service Instruction des autorisations d'urbanisme

Suite à la décision de créer un service d'autorisation de droit des sols sur le périmètre de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au 1^{er} avril 2017, Mme Marcelle CHAPEAU, Vice-Présidente délégué à l'habitat-urbanisme, dit qu'il convient de signer des conventions de service bilatérales avec chaque commune membre bénéficiaire du service qui définissent :

- les missions du service instructeur de la Communauté d'agglomération
- les missions du Maire

Pour rappel, les modalités d'intervention de la communauté d'agglomération sont détaillées dans le point précédent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le modèle de convention de service commun entre la Communauté d'agglomération et les communes bénéficiaires du service pour le service instruction des autorisations d'urbanisme.

Les communes verseront une participation fixée à 2,04 € par habitant pour la durée de la convention, conclue pour une durée de 9 mois, soit du 1^{er} avril au 31 décembre 2017.

Un bilan annuel de l'activité du service sera présenté à l'ensemble des communes.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions avec chacune des communes bénéficiaires du service.

DÉCISIONS DE MADAME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Madame la Présidente rend compte au Conseil Communautaire :

- qu'un marché à procédure adaptée pour l'extension du parc d'activité de la Garnerie à Saint-Hilaire-de-Clisson a été conclu avec la société COLAS CENTRE OUEST – agence GADAIS pour un montant estimatif de 503 487,27 € HT, soit 604 184,72 € TTC.
- que les terrains suivants ont été vendus :

Parc d'activités de La Lande Saint-Martin à Haute-Goulaine :

Vente d'un terrain à bâtir, parcelle cadastrée CA 64, pour une superficie totale de 2 544 m², à une entreprise au prix de 33,45 € HT le m², et que la TVA sur marge s'ajoute à ce prix.

Parc d'activités du Butay à Château-Thébaud :

Vente d'un terrain à bâtir, parcelle cadastrée F1929 p, pour une superficie totale de 5 000 m², à une entreprise au prix de 28 € HT le m², et que la TVA sur marge s'ajoute à ce prix.

La rédaction des actes notariés est confiée à l'Etude Dejoie et Fay à Vertou. L'ensemble des autres frais (notaire notamment) sera pris en charge par l'acquéreur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

La Présidente,

Nelly SORIN

